

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 14/06/2024 - 82645 - 1976 B 04835 - 696 520 410 - HERMES SELLIER

HERMÈS SELLIER
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 4.976.000 €
SIÈGE SOCIAL : 24, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
696 520 410 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 30 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 30 mai,
A 9 heures,

Axel DUMAS, Président de la société Hermès Sellier, a pris les décisions ci-après qui ont été retranscrites par Monsieur Nicolas HUONIC, désigné secrétaire de séance à cette fin.

[.../...]

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE LA DIVISION « HERMÈS, Petit h »

Sous réserve de l'avis du Conseil de Direction, le Président nomme **Madame Agnès de VILLERS**, en qualité de Directrice Générale de la Division « HERMÈS, Petit h », mandataire social de la Société, à effet du 1^{er} avril 2024 pour une durée indéterminée, », en remplacement de Madame Catherine FULCONIS, qui a cessé à cette date d'exercer les fonctions de Directrice Générale de la Division « HERMÈS, Petit h », mandataire social de la Société.

Madame Agnès de VILLERS est chargée de gérer et d'administrer la Division « HERMÈS, Petit h » d'Hermès Sellier et d'assister à ce titre le Président dans sa mission de gestion quotidienne de la Société.

En sa qualité de Directrice Générale, Madame Agnès de VILLERS agit exclusivement dans l'intérêt de la Division « HERMÈS, Petit h » (et éventuellement des autres divisions dans lesquelles elle est également mandataire social) de la Société dont elle est responsable à l'égard des tiers.

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion et de l'administration de la Division « HERMÈS, Petit h », et dans la limite de l'objet social, Madame Agnès de VILLERS est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société qu'elle représente à l'égard des tiers.

Cependant, elle doit strictement respecter les règles prudentielles en matière d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires comme indiqué dans les statuts de la Société.

Sur demande du Président, Madame Agnès de VILLERS devra présenter personnellement au Conseil de Direction, chaque semestre, l'activité de la Division « HERMÈS, Petit h », ses résultats, ses perspectives et ses besoins en investissements notamment.

Madame Agnès de VILLERS est autorisée à consentir, au sein de la Division « HERMÈS, Petit h » qu'elle représente, des délégations à toute personne de son choix, pour un ou plusieurs objets déterminés avec ou sans faculté de subdéléguer. Elle détermine la durée des fonctions, les attributions, les pouvoirs et s'il y a lieu,

les rémunérations des mandataires ainsi désignés qui exercent leur fonction sous son contrôle et sa responsabilité.

Madame Agnès de VILLERS a déclaré accepter les fonctions qui lui ont été conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Le Président décide que Madame Agnès de VILLERS ci-avant nommée sera inscrite comme telle au registre du commerce et des sociétés et figurera au K-Bis de la société Hermès Sellier en qualité de mandataire social de division « HERMÈS, Petit h ».

Madame Camille PARENTY conserve ses fonctions de Directeur (non mandataire social) de la division « HERMÈS, Petit h », fonctions qu'elle occupe depuis le 1^{er} octobre 2019.

[.../...]

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA DIVISION « HERMÈS IDO »

Sous réserve de l'avis du Conseil de Direction, le Président nomme **Madame Agnès de VILLERS**, en qualité de Directrice Générale de la Division « HERMÈS IDO », mandataire social de la Société, à effet du 1^{er} avril 2024 pour une durée indéterminée, » [.. ./ ...].

Madame Agnès de VILLERS est chargée de gérer et d'administrer la Division « HERMÈS IDO » d'Hermès Sellier et d'assister à ce titre le Président dans sa mission de gestion quotidienne de la Société.

En sa qualité de Directrice Générale, Madame Agnès de VILLERS agit exclusivement dans l'intérêt de la Division « HERMÈS IDO » (et éventuellement des autres divisions dans lesquelles elle est également mandataire social) de la Société dont elle est responsable à l'égard des tiers.

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion et de l'administration de la Division « HERMÈS IDO », et dans la limite de l'objet social, Madame Agnès de VILLERS est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société qu'elle représente à l'égard des tiers.

Cependant, elle doit strictement respecter les règles prudentielles en matière d'ouverture et de fonctionnement des comptes bancaires comme indiqué dans les statuts de la Société.

Sur demande du Président, Madame Agnès de VILLERS devra présenter personnellement au Conseil de Direction, chaque semestre, l'activité de la Division « HERMÈS IDO », ses résultats, ses perspectives et ses besoins en investissements notamment.

Madame Agnès de VILLERS est autorisée à consentir, au sein de la Division « HERMÈS IDO » qu'elle représente, des délégations à toute personne de son choix, pour un ou plusieurs objets déterminés avec ou sans faculté de subdéléguer. Elle détermine la durée des fonctions, les attributions, les pouvoirs et s'il y a lieu, les rémunérations des mandataires ainsi désignés qui exercent leur fonction sous son contrôle et sa responsabilité.

Madame Agnès de VILLERS a déclaré accepter les fonctions qui lui ont été conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts.

Le Président décide que Madame Agnès de VILLERS ci-avant nommée sera inscrite comme telle au registre du commerce et des sociétés et figurera au K-Bis de la société Hermès Sellier en qualité de mandataire social de division « HERMÈS IDO ».

[.../...]

POUVOIRS

Le Président donne tous pouvoirs à :

Monsieur Nicolas HUONIC
Directeur juridique Droit des Sociétés et Boursier
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

et à

Madame Flore TEYSSANDIER
Responsable juridique Droit des Sociétés
d'Hermès International (Holding du Groupe Hermès)

en vue de certifier les copies ou extraits du présent procès-verbal, et à :

MEDIALEX
4 place du 8 mai 1945
92532 LEVALLOIS-PERRET

De pour lui et en son nom, faire au Tribunal de Commerce compétent tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés.

A cet effet : Faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, donner bonnes et valables quittances, mainlevées et décharges, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire, promettant de l'avouer.

Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas HUONIC

